
SAN JUAN – Réunion conjointe : GAC & NCSG
Lundi 12 mars 2018 – 08h30 à 09h00 AST
ICANN61 | San Juan, Porto Rico

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Bonjour, 61^{ème} réunion de l'ICANN, lundi 12 mars, réunion du GAC avec la NCSG.

MANAL ISMAIL : Nous allons commencer notre séance d'ici une minute. Merci.

Bonjour à tous. Merci d'être arrivés de si bonne heure. Nous allons donc commencer les discussions du GAC concernant le point 19 de notre ordre du jour concernant la réunion avec le groupe des représentants des entités non-commerciales programmées entre 8:30 du lundi 12 mars et 9:00. Je vous prie, s'il vous plaît, de vous installer à vos places pour que nous puissions commencer notre séance. Je remercie le groupe des représentants des entités non-commerciales de venir nous voir encore une fois. Nous avons eu une réunion à Abu Dhabi, donc merci d'être venus encore une fois pour travailler avec nous.

Nous allons d'abord faire une introduction de ce qu'est le groupe des représentants des entités non-commerciales, nous allons parler des mécanismes de protection des droits et de la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

liberté d'expression. Nous allons aussi parler de la confidentialité, de la vie privée. Je pense qu'il y a des thèmes concernant le RGPD que nous allons aborder et nous espérons le faire dans les 30 minutes précédant la cérémonie d'ouverture. Nous vous remercions, donc.

Nous allons maintenant céder la parole à Julf.

JULF HELSINGIUS :

Merci beaucoup. Je suis l'agent de liaison du GAC avec ce groupe. Je ne fais pas partie de ce groupe mais la GNSO [fin audio partie 1]...

Il ne s'agit pas que de ceux qui sont considérés comme des groupes de pression. Et il y a plusieurs entités constitutives. Donc bonne chance, Farzaneh, qui va se présenter.

FARZANEH BADIEI :

Je m'appelle Farzaneh Badieli. Je suis la présidente de ce groupe des représentants des entités non-commerciales et je vous suis vraiment très reconnaissante de nous permettre de vous expliquer ce que nous faisons et qui nous sommes.

Le groupe des représentants de entités non-commerciales est le seul groupe non-commercial qui fait partie de la GNSO ou organisation de soutien aux noms génériques. Nous protégeons

et nous nous battons pour les intérêts des titulaires de noms de domaine non-commerciaux.

Notre groupe est constitué de différentes organisations non-commerciales. Il y a des membres qui participent de manière active dans la protection des droits civils en ce qui concerne les droits du numérique. Il y a des membres de différents pays ; il y a plus de 120 pays qui sont représentés dans notre groupe. Parmi les organisations membres, il y a par exemple Electronic Frontier Foundation, Acces Now, l'Article 19.

Nous pouvons exercer une forte influence et nous sommes efficaces pour la gestion des politiques et pour la rédaction des politiques. Nous participons à différents processus d'élaboration de politique et nous essayons d'insérer et de faire inclure toutes ces valeurs dans tout ce processus.

Je veux vous raconter quelles sont ces valeurs et comment elles rejoignent les intérêts et les valeurs des gouvernements. Nous sommes ici pour protéger la liberté d'expression au sein de l'ICANN. Nous sommes ici pour nous assurer que les processus soient justes. Nous nous occupons de la protection des données des titulaires de nom de domaine au sein du WHOIS. Et comme les gouvernements sont ici pour protéger ces mêmes valeurs, il y a donc une coïncidence.

Une fois faite cette introduction, je vais d’abord demander s’il y a des questions que vous voudriez nous poser. Autrement, nous allons céder la parole à Stephanie pour qu’elle vous parle de la confidentialité et de la vie privée. Je crois que c’est le point le plus long. S’il n’y a pas de question, donc, nous allons aborder directement.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup. J’ai travaillé au cours de ces cinq dernières années dans ce groupe du NCSG, le groupe des représentants des entités non-commerciales. Et j’ai une carrière de 30 ans au sein du gouvernement canadien. J’ai commencé en 1984 à travailler sur tout ce qui concerne la confidentialité et la vie privée. Je connais clairement tout ce qui concerne les gouvernements et les organismes d’application de la loi et tout ce qui concerne la confidentialité et la vie privée.

Au NCSG, nous savons que le RGPD provoque des actions qui ont été prévues il y a longtemps. Ce n’est pas quelque chose de tout à fait nouveau, ce n’est pas quelque chose qui n’existait pas dans la directive européenne, il n’y avait que ce 4 % dont on parlait. Mais si j’avais à choisir un thème qui nous inquiète, nous pourrions peut-être trouver un système commun avec le GAC qui est celui de l’accréditation.

Au NCSG, nous travaillons sur la notion des normes ISO pour l'accréditation, c'est-à-dire il y a des problèmes dans les cercles de GDPR qui concernent l'information disponible dans les entreprises de communication. Et maintenant que nous avons ceci dans le WHOIS, même en ce qui concerne l'information des titulaires de nom de domaine en ce qui concerne la vie privée et l'anonymisation, c'est la responsabilité des registres et des bureaux d'enregistrement de voir à qui ils fournissent ces données. Il faut qu'il y ait un système d'enregistrement facilité par le protocole du RDAP parce qu'on a besoin aussi de certains protocoles par l'intermédiaire des mécanismes d'application de la loi pour voir comment on peut chercher ces données et comment on fait cela.

Le Conseil de l'Europe sait tout cela et c'est pour cette raison qu'il y a eu des débats dans le groupe de travail à Budapest sur le cyberdélit et il y a déjà une vingtaine que ces délibérations et ces discussions se tiennent, c'est-à-dire c'est un problème qui est bien connu. La norme ISO pour ceux qui reçoivent les données pourrait détailler les conditions, les exigences sur qui accède à cela, quel est l'accès limité au sein de l'organisation parce que nous ne croyons pas qu'il faut qu'il y ait un accès par niveau. Nous ne pensons pas que tout le monde doive accéder dans la société au sein de ce niveau. Ce n'est pas ce que nous voulons dire quand nous parlons de cela. Nous parlons de la

responsabilité, des prescriptions et de la manière dont on gère les données parce que les gouvernements des différents pays ont des lois pour la protection des données et ces organismes d'application de la loi qui sont accrédités peuvent y accéder. Le GAC devrait ou pourrait mieux savoir qui sont ces autorités. Et ce serait peut-être le rôle que le GAC devrait jouer à notre avis.

Lorsque nous parlons de l'accréditation des opérateurs privés, cela pourrait être une opération de multiples parties prenantes. Nous voulons donc ajouter ce concept ou cette notion à la norme. Ce n'est pas quelque chose que je ferai toute seule. Nous croyons qu'il faut qu'il y ait plusieurs mesures et que le GAC doit y participer parce qu'il y a longtemps que cela fait partie des discussions.

À vrai dire, j'ai fait partie du groupe d'experts ayant analysé les RDS et nous savions que nous allions avoir des problèmes avec l'accréditation. Il y a eu un protocole de RDAP qui a été appliqué pendant la période et malheureusement, nous n'avons pas pu faire quelque chose d'autre.

Je ne sais pas si je ne finis pas là ma présentation ou s'il faut que je continue à parler ?

FARZANEH BADIEI :

Nous pourrions peut-être parler de quelque chose d'autre ?

STEPHANIE PERRIN : Malheureusement, lorsque nous avons reçu l'information sur l'analyse juridique de l'ICANN, nous étions tout sur le point d'embarquer dans nos avions. Donc les positions ne sont que des réactions préliminaires qui ont pu apparaître, qui ont pu surgir. L'accès par niveau fait partie de nos inquiétudes.

Les autres thèmes sur lesquels nous voudrions attirer votre attention concernent ceci. Comme nous n'aurons pas le temps d'avoir cet accès, ce serait plus facile pour ces organismes d'application de la loi – en fait, c'est bien connu –, il est très facile de ne pas rentrer dans les organismes financiers qui doivent intervenir dans ces registres. Entre temps, il faudrait en avoir une version plus simple pour protéger cet accès.

Parmi les commentaires que je devais faire, il fallait que je parle de l'objectif. Donc je dispose de combien de temps ? Il faut que nous en parlions, enfin, quand même.

Moi, j'ai participé aux RDS de la même façon que Kathy. Il y a eu un grand effort qui a été fait dans ce groupe pour essayer d'élargir le propos pour tenir compte de l'intérêt public. Donc elle n'est pas très claire, cette notion de l'intérêt public au sein de l'ICANN. Donc cela n'est pas cohérent par rapport à la manière dont le groupe voit ou considère ce qu'est l'intérêt public. Je parle par exemple de ceux qui par exemple étaient

perdus après un tsunami. Cela peut être en rapport avec l'intérêt public et avec la disponibilité des données. Mais ce n'est pas quelque chose qu'on peut utiliser pour le publier. C'est pourquoi il y a une tension dans le groupe de service directoire parmi ce service d'annuaire de données d'enregistrement et il y a tout ceux qui veulent que ces données passent par là.

Un autre problème au sein de l'ICANN, c'est que nous commençons par les cas d'usage ou par les besoins des tierces parties pour avoir des données, pour un système qui se trouve entre le titulaire de nom de domaine et le bureau d'enregistrement, le registre et l'ICANN. Nous sommes une organisation multipartite, alors toute partie prenante croit avoir le droit de présenter ces demandes. Mais ce n'est pas le cas lorsque nous parlons des lois de protection de données dans les pays. Les tierces parties disent : « Moi, je veux voir cela. » Imaginez cela dans un contexte de banques lorsque tous les détaillants veulent savoir si le chèque est bien livré, s'il n'y a pas de problème avec la carte de crédit, parce qu'il y a le secret bancaire. Il peut y avoir, donc, des informations vraiment très sensibles. Il en va de même pour tout ce qui est de l'information médicale.

En principe, il n'y a pas d'intérêt public fondamental pour exposer l'information des titulaires de noms de domaine. C'est un risque et cela est une grande frustration pour nous parce que

nous avons des experts en sécurité des données au sein de notre groupe et si l'on comprend qu'en exposant l'information d'une femme, son numéro de téléphone, son adresse, si elle possède un commerce, on ne reconnaît pas, on ne comprend pas que cela peut exposer les personnes à des menaces. Elles peuvent être soumises même à des risques au niveau physique.

Lorsque nous parlons de l'accréditation et des services de représentation et d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, au sein du NCSG, on a analysé tous les commentaires que l'on a reçus, on a compilé tous les commentaires et il y a eu beaucoup de femmes qui avaient souffert de harcèlement. Nous avons donc des preuves réelles. L'enquête était qualitative, pas quantitative, mais il faut que nous voyons si cela se rapporte à la présentation des données ou pas.

FARZANEH BADIEI :

Il faut que nous soyons plus attentifs. Nous devons faire attention à la protection des données. Nous voulons continuer à nous entretenir avec le GAC sur tout ce qui concerne la vie privée, la confidentialité.

MANAL ISMAIL :

Merci Farzaneh, merci Stephanie.

Nous pouvons peut-être faire une petite pause ici pour voir s'il y a des questions ou des commentaires pour continuer à avancer. Niue s'il vous plaît.

NIUE : Bonjour. Soyez les bienvenus. Pär Brumark, je représente le gouvernement du Niue.

On a dit quelque chose à propos des organismes d'application de la loi qui pourraient accéder à des données financières. Je n'ai pas très bien compris ce que vous avez dit parce qu'ils ne reçoivent pas des données financières.

STEPHANIE PERRN : Nous parlons de celles qui font des enquêtes sur l'aspect financier. Ce qui est intéressant, c'est que les données des banques. Nous n'analysons pas le WHOIS puisque le WHOIS est un élément de divulgation. L'ICANN s'est centré sur cela mais nous considérons tout l'écosystème.

Ce sont des données dont dispose le bureau d'enregistrement. Il veut savoir s'il peut le faire par l'intermédiaire des revendeurs. Nous disons aussi que le système des revendeurs doit être suffisamment transparent pour pouvoir y accéder facilement. Mais sur ce point, ils peuvent essayer d'obtenir des données financières pour voir ce qui se passe dans le domaine financier.

Donc ceci n'a jamais été un débat. On n'a jamais dit que ces données financières allaient être révélées.

NIUE : Mais cela ne se fait pas par l'intermédiaire de l'ICANN.

STEPHANIE PERRIN : Non. La question se rapporte à une plus grande transparence dont nous nous sommes aperçus dans cette analyse. Nous avons vu que les autorités demandent et nous savons qu'après la conférence d'Octopus, il y a eu beaucoup de choses qui ont été présentées. Mais tout est dans un système d'accès par niveau, le niveau préliminaire permettant aux autorités d'accéder à ce dont elles ont besoin, c'est plus facile.

Le problème est lorsqu'on va à un niveau plus profond ; est-ce que nous allons obtenir cela des bureaux d'enregistrement ? Nous n'avons pas de preuve en ce sens que les bureaux d'enregistrement vont coopérer lorsque l'enquête est importante.

NIUE : J'ai une autre question. Comment vous voyez cette différence ? Parce que vous avez parlé des femmes, il y a plusieurs systèmes.

Quelle est la différence entre un annuaire téléphone et une adresse électronique ?

STEPHANIE PERRIN : Ce qui se passe, c'est que suivant le pays, tout n'est pas transparent. Google Maps, ça a changé beaucoup. Mais cela a toujours été un problème, surtout lorsqu'on parle de téléphone mobile, on peut avoir un numéro privé. Ce n'est pas la même chose que l'annuaire du téléphone.

Historiquement, il y a des débats qui se tiennent à l'OCDE et dans tous les groupes de protection des données concernant la transparence qui se rapportent aussi à la question de l'annuaire du téléphone. L'Article 29 indique que l'on a fait allusion à un annuaire. Nous avons pris dix ans dans note pays pour avoir le détail de tous les téléphones portables. Les tribunaux disent d'une manière générale qu'il s'agit de quelque chose de trop intrusif, que cela ne doit pas être présenté publiquement.

NIUE : Vous avez dit que cela change d'un pays à l'autre. Tout est transparent lorsqu'on parle de ceci au premier niveau. La police peut accéder à toutes les données. Je sais qu'il y a des différences mais je suis d'accord en ce sens qu'il y a plusieurs différences.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Stephanie.

D'autres questions des collègues du GAC ? La CTU s'il vous plaît.

CTU : Je m'appelle Nigel Cassimire des l'Union des télécommunications de Caraïbes.

Dans l'exemple de cette femme qui faisait des affaires, quel serait l'intérêt public de connaître son adresse si elle se trouve dans un environnement commercial, elle vend un produit, quelque chose au public ? C'est-à-dire ce n'est pas une question d'intérêt public de savoir avec qui on fait des affaires ?

STEPHANIE PERRIN : D'après nous, cette situation doit être réglementée par les gouvernements. C'est obligatoire que si l'on fait des opérations commerciales parfois électroniques, il faut avoir les données publiées dans le site web. L'ICANN ne doit pas avoir des contenus doubles. Ce que l'on fait avec les noms de domaine en réalité n'intéresse pas l'ICANN, sauf s'il y avait des questions liées aux marques commerciales. Nous voulons donc établir cette ligne, cette frontière.

Pour ce qui est des femmes qui vendent des vêtements, qui ont leur bureau à la maison, si elles ont un site web, cela veut dire qu'elles opèrent par commerce électronique. C'est peut-être une publicité qu'elles ont sur internet. Par exemple, je parle des produits faits à la main, des produits artisanaux. Et si je fais un travail artisanal, je ne le vends pas par internet. Je publie tout simplement que je vais participer à une foire. Ce n'est pas une opération de commerce électronique ; ce n'est qu'une publicité, un discours de vente. Les annuaires téléphoniques font la différence sur la manière dont on réglemente le commerce électronique.

Au Canada par exemple, nous avons différentes juridictions qui réglementent le commerce électronique. Ce n'est pas le commerce fédéral qui essaie de surveiller tout cela. Vous pourriez être les seuls propriétaires. Ce n'est pas nécessaire d'apparaître comme entreprise pour être indépendant au Canada. Vous pouvez avoir une société anonyme aussi et c'est différent parce que là, il y a des réglementations fédérales dont il faut tenir compte.

Bien des fois, on a l'impression que la société civile est en conflit. Non, nous voulons que vous, vous fassiez votre travail. Et cette question du commerce électronique est du ressort des gouvernements ainsi que les forces de police. Ce que je veux dire, s'il y a quelqu'un qui doit prendre un voleur pour ainsi dire,

c'est la police et ici, c'est votre domaine, votre juridiction. Il y a différentes situations dans chaque juridiction mais nous croyons que cette responsabilité appartient aux gouvernements.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

MANAL ISMAIL :

Merci Stephanie. C'est une question qui nous intéresse tout. On en a débattu. Et pour ce qui est de l'accréditation, le GAC peut donner son avis ou agir en tant que facilitateur au lieu de faire partie des opérations quotidiennes. On en parle avec le Conseil d'Administration aussi. Il y aura une réunion ouverte. Nous vous invitons, bien entendu, à y participer.

Qui va prendre la parole maintenant ?

KATHY KLEINMAN :

Bonjour, merci Manal, merci d'être ici. Moi, je vais parler des débuts de NCSG et de l'histoire de l'ICANN. Mais je dois vous présenter la mission du groupe par rapport aux noms de domaine et à la liberté d'expression.

Notre groupe a dit que les noms appartiennent à tous et que les noms de domaine sont utilisés pour pouvoir s'exprimer, pour pouvoir exercer la liberté d'expression des gouvernements au

niveau de l'éducation universitaires, commerciale, politique, personnelle et bien entendu pour le discours commercial.

Nous, on est une organisation et nos membres utilisent les noms de domaine pour publier des informations sur le travail religieux, de genre, ethnique, de consommateurs. Ce sont les idées de la communication, ce qui est transmis à travers l'internet et des organisations qui utilisent les noms de domaine.

Notre groupe, le NCSG, croit qu'il existe le droit d'utiliser des mots et des noms dans des noms de domaine. Si on a des mots comme par exemple le soleil, orange, pomme, Smith, Wendy, même McDonald, ce sont des noms qui peut-être en anglais sont usuels et connus du fait d'être des marques commerciales. Alors notre groupe a essayé d'établir des politiques équitables avec des règles équitables pour l'octroie des noms de domaine dans toute l'expression commerciale et non-commerciale. Nous favorisons l'attribution de ces noms de domaine ainsi que leur élimination, qui peuvent porter atteinte au droit d'expression, aux droits de l'homme, etc.

Nous vous invitons à continuer à en discuter. Il y a un groupe que je préside, le groupe de travail du PDP sur les mécanismes de protection des droits. C'est un des PDP dont vous avez entendu parlé et qui a trait aux nouveaux gTLD et les TLD

existants. Combien parmi vous appartiennent à ce groupe ? Vous devriez tous lever la main parce que vous pouvez participer et faire partie du travail qui est réalisé. Nous voudrions parler davantage avec vous de politiques équitables, de la protection des droits, de la protection de la liberté d'expression. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Kathy.

Des questions, des commentaires ? Allez-y s'il vous plaît. Présentez-vous je vous prie.

PER-AKE WECKSELL :

Je suis Per-Ake Wecksell. J'appartiens à la police de la Suède et je représentant également Europol dans la lutte contre l'abus, l'abus sexuel des enfants et l'exploitation des enfants à des fins sexuelles.

J'ai une question pour Kathy. J'ai participé à votre réunion. J'ai entendu vos opinions et j'aimerais connaître maintenant votre avis sur l'utilisation des noms de domaine de la part des violateurs et le fait que ces noms soient utilisés pour créer un intérêt chez des enfants qui, après, sont des victimes. Qu'en pensez-vous ?

KATHY KLEIMAN : Merci d'être venu aux réunion de la GNSO. C'est très bien de vous revoir.

L'expression « Si le discours est illégal, il faut l'enlever », ça, ce n'est pas la liberté d'expression. Il faut le supprimer.

MANAL ISMAIL : Merci Kathy.

SUSAN PAYNE : Je ne suis pas membre du GAC. Je peux poser une question ? Je me demande si vous pouvez expliquer, Kathy, aux gouvernements qui sont ici pourquoi pensez-vous que c'est approprié pour l'ICANN d'être le forum où on peut mettre en question les normes du droit des marques commerciales ? Pourquoi c'est l'instance correcte pour mener à bien le débat ?

KATHY KLEIMAN : Pouvez-vous vous identifier ?

SUSAN PAYNE : Je suis avocate de la propriété intellectuelle. Je travaille pour une entreprise qui donne des services de conseils aux bureaux d'enregistrement.

KATHY KLEIMAN : Comme je l'ai mentionné, je vais parler des débuts de l'ICANN. Le département du commerce a publié deux rapports – je sais que vous avez la cérémonie d'ouverture – le livre blanc et le livre vert. Dès le début, il y avait une tension entre les marques commerciales et la liberté d'expression, une tension qui existe dans toutes les lois commerciales ainsi que l'anonymisation et l'application de la loi. Ceci est incorporé aux principes fondamentaux de l'ICANN et nous nous demandons toujours ce qu'est un nom de domaine, comment générer des principes équitables pour l'utilisation de ces noms de domaine et aussi pour les éliminer. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Nous devons aller dans la cérémonie d'ouverture. Je ne sais pas si vous voulez faire des commentaires de clôture avant de finir ?

FARZANEH BADIEI : Je sais que c'est compliqué de dire ceci à la fin de la réunion, mais une des choses dont on a parlé dans le groupe de la juridiction, ce sont les recommandations de ce groupe, qui a accès aux sanctions à l'encontre des pays suite aux infractions au DNS. Je vous demande, en tant que GAC, de reconsidérer votre soutien aux recommandations du groupe. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci. Merci Farzaneh, merci Kathy et Stephanie, merci à tous et merci aux membres du groupe des parties prenantes non-commerciales de venir ici débattre avec nous.

Nous finissons donc notre réunion avec ce groupe. Maintenant, nous irons dans la salle où aura lieu la cérémonie d'ouverture. Par la suite, il y a des séances intercommunautaires, le gala et demain, on se retrouve ici à 8:30. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]